



Article n° 3 de la série de l'OSAV sur les contrôles « Protection des animaux » chez la volaille

Programme prioritaire 2021-2023 : focus sur la qualité de la litière et la densité d'occupation chez les volailles à l'engrais

Les poulets et les dindes passent la majeure partie de leur temps sur la litière, ils sont donc particulièrement susceptibles à des lésions douloureuses de la peau si la litière devient mouillée ou pâteuse. Sa qualité doit donc être maintenue tout au long de l'engraissement afin de garantir le bien-être animal.

Dans le cadre du programme prioritaire, la qualité de la litière et la densité d'occupation sont deux des points qui seront contrôlés de manière approfondie. Cet article décrit en détail comment ces points seront contrôlés.

La qualité de la litière pour le bien-être animal

Etant donné que les poulets et les dindes sont souvent couchés sur la poitrine dans la litière, sa qualité est particulièrement importante. Ces animaux sont en effet rapidement touchés par des lésions douloureuses sous les pattes et sur la poitrine, si la litière devient mouillée. La meilleure mesure pour prévenir ces lésions est une litière sèche. Une litière mouillée, pâteuse ou encroûtée, dans laquelle les déjections ne peuvent pas être incorporées par le grattage et les déplacements des animaux n'est pas appropriée. Une litière de bonne qualité est donc sèche et se déplace facilement avec le pied. Chez les poulets de chair elle est généralement composée de granulés de paille, émiettés ou en pellets, ou de copeaux de bois. Les dindes, quant à elles, sont normalement détenues sur une litière profonde de paille.

Le maintien d'une litière de bonne qualité peut inclure l'ajout de litière fraîche, l'ajustement de la ventilation et/ou du chauffage ainsi que des abreuvoirs. Lors du contrôle, le détenteur peut par exemple montrer la réserve de litière fraîche prévue à cet effet et expliquer comment la litière est gérée.

La litière doit être sèche

En règle générale, la totalité de la surface recouverte de litière doit être sèche. Si les conditions climatiques sont humides, il peut cependant être difficile de maintenir certaines parties de la litière sèche. C'est notamment le cas devant les portillons de sortie au jardin d'hiver et proches des abreuvoirs et des mangeoires. Le jour du contrôle, si certains de ces endroits sont recouverts de litière mouillée ou pâteuse, il incombe au contrôleur de décider s'il s'agit d'un manquement. Cette appréciation se base sur les éléments suivants : la qualité de la litière dans le reste du poulailler, la manière dont est gérée la litière de façon générale et dans les zones critiques, les conditions climatiques et, si nécessaire, la condition des coussinets plantaires des animaux.

Il peut aussi arriver qu'un événement imprévu entraînant une mauvaise qualité de la litière se produise peu avant le contrôle (par ex : maladie des animaux provoquant de la diarrhée, bris d'une conduite d'eau). Il va de soi que de tels cas seront pris en compte dans l'évaluation si des mesures immédiates et appropriées ont été mises en œuvre.

La litière doit être en grande partie meuble

Le manuel de contrôle Protection des animaux pour la volaille de chair définit que la litière doit être « en grande partie meuble ». Pour pouvoir être considérée comme telle, au moins 75 % de la litière sur le sol du poulailler doit être meuble.

Pour les poulets de chair, un maximum de 25 % de la surface au sol peut donc se composer de litière croûtée. Une litière croûtée est relativement dure, le dessus de la litière ne se bouge pas avec le pied mais elle est sèche au toucher.

Pour les dindes, comme la consistance de la litière est différente et qu'on ne retrouve pas ce même type de litière croûtée, un maximum de 25 % de la surface peut se composer de litière sèche sur laquelle les brins de pailles sont visibles mais ne peuvent pas être déplacés avec le pied.



A gauche : poulets de chair sur une litière sèche et meuble composée de granulés de paille. A droite : dindes sur une litière profonde de paille, la couche du dessus est sèche et les brins de paille peuvent être déplacés avec le pied et ne collent pas sur la surface.

La densité d'occupation maximale doit être respectée

La densité d'occupation maximale en kg du poulailler sera calculée en mesurant la surface au sol recouverte de litière. Si ce point a déjà été contrôlé lors d'un contrôle officiel précédent et qu'il n'y a pas eu d'adaptation structurelle, la surface au sol ne sera pas remesurée. Les rapports de contrôle de labels peuvent aussi être considérés.

Poulets de chair

Pour les poulets de chair, la surface qui est prise en compte pour le calcul de la densité d'occupation correspond à la surface au sol recouverte de litière qui est accessible aux animaux ainsi que les surfaces surélevées. Les surfaces surélevées sont comptabilisées jusqu'à 10 % de la surface au sol du poulailler si elles sont installées d'après les conditions de l'autorisation de l'OSAV. Ensuite, les densités d'occupation des sept dernières séries vont être vérifiées sur la base des décomptes d'abattoir originaux.

La densité d'occupation va également être contrôlée si les poulets se trouvent dans les 5 jours avant l'abattage. La vérification se fera sur la base du poids moyen des animaux et du nombre d'animaux dans le poulailler le jour du contrôle (nombre d'animaux mis au poulailler moins la mortalité). Lorsque le poids moyen du troupeau n'est pas disponible (p. ex. s'il n'y a pas de balance automatique) et/ou en cas de suspicion de dépassement de la densité d'occupation, le décompte original de l'abattoir de cette série sera contrôlé après-coup.

Dindes

Pour les dindes, la surface disponible prise en compte pour le calcul de la densité d'occupation correspond à la surface au sol recouverte de litière qui est accessible aux animaux. Les surfaces surélevées mises à disposition dans le cadre du programme SST ne peuvent pas être comptabilisées. La densité d'occupation de la dernière série va être vérifiée sur la base du décompte d'abattoir original.

Lien entre la densité d'occupation et la qualité de la litière

La qualité de la litière doit être considérée pour le calcul de la densité maximale admise. En effet, pour qu'une surface puisse être considérée comme « surface disponible », les déjections ne doivent pas la joncher. On ne peut par exemple pas compter des planches, des recouvrements en métal ou des sols en béton sans litière pour ce calcul. De même, si une grande partie de la surface au sol est recouverte de litière croûtée ou mouillée, cette surface ne peut pas être prise en compte pour le calcul de la densité d'occupation.

En fonction du poids des animaux, si une partie importante de la litière n'est pas sèche et/ou que plus de 25 % de la surface recouverte de litière n'est pas meuble, cela pourrait provoquer un manquement au niveau de la densité d'occupation.

Documentation de l'exploitation

Afin de faciliter et de rendre les contrôles plus efficaces, il est recommandé de garder les registres et documents pertinents à jour et facilement accessibles. Ces documents comprennent les éléments suivants:

- Fiche de production avec mortalité notée chaque jour
- Bulletin de livraison des poussins
- Rapports de contrôles précédents
- Plans et mesures du poulailler (si disponibles)
- Eventuelles modifications du bâtiment depuis le dernier contrôle
- Décomptes d'abattoir originaux

Cet article a été publié dans le numéro d'octobre 2020 de la Revue Aviculture Suisse.

Le programme prioritaire volaille se déroule de 2021 à 2023. L'objectif est d'assurer la conformité de la détention des volailles sur les points suivants : la qualité de l'air, la densité d'occupation, la qualité de la litière, et la manière de traiter les animaux malades ou blessés.

Pour plus d'information et les versions en allemand / italien voir [lien](#).